

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 09/11/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20221108-127099-DE-1-1

**Séance du mardi 8 novembre
2022**

Date de mise en ligne : 11/11/2022

D-2022/351

certifié exact,

Aujourd'hui 8 novembre 2022, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 19h49 à 19h58

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Anne FAHMY présente à partir de 14H42, Monsieur Didier CUGY présent à partir de 16H44, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 17h05, Monsieur Matthieu MANGIN présent jusqu'à 17H30, Monsieur Radouane-Cyrille JABER présent jusqu'à 17H42, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 18H00

Excusés :

Madame Céline PAPIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Attribution d'aides en faveur de projets jeunesse. Subvention 2022. Adoption. Autorisation. Signature

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux, dans le cadre des différents dispositifs contractuels dans lesquels elle est engagée, poursuit et coordonne de nombreuses interventions socio-éducatives en direction des jeunes bordelais.

Les associations partenaires de la Ville, mènent, chacune dans son champ de compétence propre, des actions à caractère social, éducatif, sportif, culturel et de loisirs. A ce titre, elles contribuent aux côtés de la Ville à la mise en œuvre d'une politique publique de continuité éducative en direction des enfants et des jeunes bordelais.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- Contribuer à l'épanouissement des adolescents,
- S'adresser au plus grand nombre et optimiser ainsi le rayonnement de l'action éducative globale,
- Développer la mixité : favoriser la prise en compte de tous les publics,
- Faciliter la prise d'autonomie et la responsabilisation dans une dynamique de socialisation,
- Assurer la cohérence territoriale,
- Développer des projets s'appuyant sur les ressources de la ville,
- Mettre en place des projets qui favorisent « l'aller vers ».

Il est donc proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 000 € en faveur de **l'association Bordeaux Mécènes Solidaires**,
- 1 500 € en faveur de **l'association Avenir Santé France**.

Bordeaux Mécènes Solidaires :

L'association Bordeaux Mécènes Solidaires se mobilise autour de l'action locale comme levier pour développer l'insertion professionnelle et sociale, l'autonomie, l'éducation, la culture, l'accès au logement, l'inclusion numérique des jeunes. Et ce particulièrement par le biais du programme Break Poverty qui soutient, via le mécénat, 13 projets associatifs pour redonner toutes leurs chances à 10 625 jeunes en 3 ans.

En effet, 40% des jeunes des quartiers dits prioritaires de la métropole sont pauvres, et il faut 6 générations pour sortir de la pauvreté. Considérant ce déterminisme social comme injuste et inacceptable, l'association Bordeaux Mécènes Solidaires mobilise les entreprises aux côtés des associations, afin de permettre un soutien financier plus conséquent et ainsi lutter efficacement contre la pauvreté des jeunes et construire un monde où les enfants pauvres ne deviennent pas des adultes pauvres.

Grâce à un accompagnement renforcé pour accélérer les projets associatifs à fort impact, l'équipe salariée récolte, auprès des mécènes, 600 000 € sur 3 ans pour les 10 625 jeunes accompagnés.

Avenir Santé France :

L'association œuvre à améliorer la santé des jeunes (les 12-25ans) par la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé de proximité, actions menées par le biais d'autres jeunes spécialement formés et accompagnés par les salariés de l'association.

Ces « espaces de prévention » se déclinent en 15 actions dans lesquelles les bénéficiaires sont invités à échanger avec les jeunes intervenants de l'association sur les thématiques de leur choix, à travers des outils d'animation participatifs. Ils se déroulent sur les lieux de vie étudiants de Bordeaux : universités, résidences et restaurants universitaires ainsi que les lieux festifs.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver l'attribution de ces subventions,
- Signer une convention si nécessaire,
- Décider le versement de la somme au profit des associations.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE de Madame Camille CHOPLIN, et Monsieur Stéphane PFEIFFER

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 novembre 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie SCHMITT